

Préavis municipal N° 73-2026

au Conseil communal de Froideville

Demande de crédit d'investissement de CHF 75'000.- pour la mise en place d'un contrôle d'accès à la déchèterie.

Table des matières		
1	Préambule	3
2	Analyse de la situation	3
3	Objectifs et conditions cadre	3
4	Planning	4
5	Coût des travaux	4
6	Incidences financières	4
7	Remarques finales	4
8	Conclusions	5

1 Préambule

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'équilibre financier de la déchèterie n'étant pas atteint, la Commune est dans l'obligation de trouver des solutions. Nous avons constaté que des personnes extérieures à la Commune, dans une proportion importante, viennent y déposer des déchets. L'objet de ce préavis est de proposer une solution durable à ce problème.

2 Analyse de la situation

La gestion des déchets urbains faisant partie des domaines financés par des recettes affectées, son financement est principalement assuré par des taxes dites affectées.

Il y a donc un lien direct entre le bénéficiaire de la prestation et le payeur de cette même prestation (Principe du pollueur-payeur).

Le principe de couverture des coûts devant être respecté, les charges courantes doivent être couvertes par les revenus courants y relatifs. La tolérance d'un taux de couverture à 70% n'est plus admise depuis une quinzaine d'années.

Les charges courantes relatives à la gestion des déchets étant largement supérieures aux revenus courants (taxes et rétrocessions), la Municipalité a pris des mesures pour maîtriser les coûts. En effet, avec l'introduction de MCH2 arrive également l'obligation d'équilibrer la fonction Gestion des déchets urbains. Des contrôles d'accès par une entreprise de sécurité privée ont été mis en place depuis février 2026 à titre de mesure d'urgence.

Si cette solution a fait ses preuves en engendrant rapidement une diminution du nombre d'usagers non autorisés de la déchèterie et, par conséquent, de la quantité de déchets à évacuer, cette mesure ne saurait être maintenue sur le long terme, notamment pour des questions financières.

L'installation de barrières et d'un système d'identification permettront d'économiser environ CHF 1'225.00 par mois, abstraction faite des coûts relatifs à l'évacuation des déchets. En effet, les frais liés aux abonnements nécessaires au système d'identification s'élèveront à environ CHF 1'350.00 par mois, en lieu et place d'environ CHF 2'575.00 par mois d'honoraires pour l'entreprise de sécurité privée. Cette solution est donc la moins onéreuse sur le long terme.

Enfin, afin d'éviter que des individus non domiciliés à Froideville contribuent à l'augmentation des charges courantes de la déchèterie et d'éviter de faire supporter ces charges supplémentaires aux habitants de la commune, la mise en place d'un contrôle d'accès aux moyens de barrières et d'un système d'identification (badge ou téléphone) est nécessaire.

3 Objectifs et conditions cadre

Limiter la fréquentation de la déchèterie aux seuls habitants de la commune et ainsi réduire le tonnage de déchets évacué à leurs frais.

4 Planning

- Vote du crédit par le Conseil communal Octobre 2026
- Confirmation du mandat Novembre 2026
- Exécution des travaux Au plus tard janvier 2027

5 Coût des travaux

Aménagement

0) Génie civil	CHF	9'140.50
1) Alimentation électrique du portail nord	CHF	810.00
2) Installation de deux barrières et du système d'identification	CHF	43'150.00
3) Motorisation du portail nord	CHF	7'500.00
<i>Total HT</i>	<i>CHF</i>	<i>60'600.50</i>
TVA 8.1%	CHF	4'908.65
Divers et imprévus	CHF	9'490.85
Total TTC (arrondi)	CHF	75'000.00

6 Incidences financières

Conformément à l'art. 17 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), cet investissement sera amorti linéairement sur une période de 10 ans, ce qui entraînera une charge de CHF 7'500.00 par année.

Un abonnement de maintenance générale devra nécessairement être conclu. Les coûts liés à cet abonnement s'élèveront à CHF 16'200.00 par année environ.

7 Remarques finales

Par l'engagement de ces mesures, la Municipalité a la certitude de répondre aux exigences légales d'un domaine affecté et surtout d'agir dans l'intérêt financier de la commune et de ses citoyens.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

vu,

- La volonté de limiter la fréquentation de la déchèterie aux seuls habitants de la commune et de réduire ainsi le tonnage de déchets évacué à leurs frais ;

après avoir :

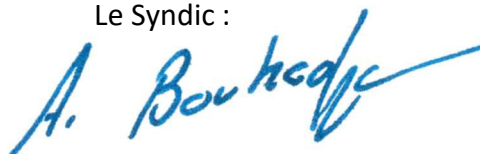
- pris connaissance du préavis 73-2026 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'examiner ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'examiner ;
- constaté que cet objet figure à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser la mise en place d'un contrôle d'accès à la déchèterie ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 75'000.00 ;
3. de financer cette dépense au moyen des liquidités courantes.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Azdine Bouhedja



Le Secrétaire :



Michel Soutter

Froideville, le 14 septembre 2026

Responsables : Jeremy Chassot

Jennifer Giddey